

DEPARTEMENT SECURITE STRUCTURES ET FEU

Division Etudes et Essais Résistance au feu

RESISTANCE AU FEU D'UN ELEMENT DE CONSTRUCTION

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

PROCES-VERBAL N° 89.28114

et extensions 89/1 à 89/8, 90/9 et 00/10

RECONDUCTION N° 09/4

N/Ref : 26019835 PhB/SL-127

Demandé par : ALDES AERAUQUE
20 boulevard Joliot Curie
69694 VENISSIEUX CEDEX

Concernant : Ventilateurs de VMC

Date de l'essai : 04 avril 1989

Durée de validité : Ce procès-verbal délivré le 29 juin 1989
est valable jusqu'au : **04 AVRIL 2014**

La durée de validité des procès-verbaux de résistance au feu, valides à la date de publication d'un arrêté mettant en vigueur le marquage CE pour la famille de produits concernés, en application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié (aptitude à l'usage des produits de construction), est prolongée jusqu'à la fin de la période de transition prévue par cet arrêté.

Remarque : Sans objet

Des extensions pourront être délivrées pendant la validité du procès-verbal.

Marne la Vallée le, 16 avril 2009

Le Chargé d'Etudes



Philippe BOUGEARD

Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 05/02/1959)
Laboratoire agréé du Ministère chargé de la Marine Marchande
et de l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 83 26 | FAX. (33) 01 64 68 83 35 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS